

STATUTS DE L'ASSOCIATION « GALERIE OUVERTURE »

• **Nom de l'entité**

Association « GALERIE OUVERTURE »

• **Adresse**

Théâtre « Le Moderne » n°1 rue Ste Walburge 4000 L iège

Objet :

- Offrir aux artistes de talent, jeunes ou moins jeunes, quelles que soient leurs préférences esthétiques et qui ont une œuvre maîtresse à faire valoir un espace culturel, à la fois convivial et respectueux de leurs œuvres.
Et ce à des conditions financières démocratiques.
- Contribuer à jeter un pont entre créations authentiques et le plus large public.
- Etablir un dialogue entre les créateurs et toutes celles et ceux qui issues de classes sociales diverses peuvent réellement s'épanouir, participer et s'émanciper au contact de l'œuvre vivante.
Pour cela rendre l'art accessible à tous.
- Participer, encourager, organiser des débats ouverts, des rencontres sur tout ce qui touche à la création, à la démarche artistique, à l'action culturelle, à l'art et à la société, au statut des artistes ... et cela dans un but d'humanisme authentique, en respectant toute les différences d'idées, de conception politique ou sociale... *
L'association permet et encourage ces rencontres. Elle n'est en aucun cas l'expression d'une de ces tendances artistiques, philosophiques ou politiques.
Elle n'est, en tant que galerie d'art « ouverte » sur le monde, que le miroir ou le reflet de celles-ci.
- Créer des ponts et des passerelles avec toutes associations ou individus travaillant dans le même objectif tant il est nécessaire aujourd'hui que le monde artistique s'unisse face au peu de cas qu'il est fait de l'action culturelle mais face aussi à la marchandisation de l'art et à l'uniformisation des esprits.

* **Sauf les** organisations qui se situent dans une logique d'exclusion

• **Activités**

- Expositions artistiques dans notre galerie
- Organisation en parallèle de forums ou débats sur l'activité artistique en général en liaison avec la réalité sociale et l'état du monde
- Fête socioculturelles

- **Données relatives aux représentants**

Président :

François Marenne, rue Publémont, 16, 4000 Liège

Secrétaire :

Jacques Piszcan, quai Godefroid Kurth, 73, 4020 Liège

Trésorier :

Francis Cornerotte, rue Général Collyns, 99, 4000 Liège

- ✓ Nom et prénom
- ✓ Fonction (président, secrétaire ...)
- ✓ Lieu et date de naissance
- ✓ Numéro de carte d'identité et date d'échéance

- **Mode de nomination et de révocation des représentants**

Les premiers membres associés (ci-dessus cités) sont les membres créateurs. En cela, ils portent la responsabilité principale de la gestion de l'association.

- **Conditions d'adhésion des membres**

Toute personne qui en fait la demande et qui respecte les statuts et la philosophie de l'association peut être membre. A condition d'être acceptée par les représentants désignés ci-dessus et d'être élue lors de l'assemblée générale annuelle.

- **Droit d'adhésion et cotisation éventuelle**

Il n'est pas demandé de droit d'adhésion ni de cotisation individuelle aux membres. La majorité des ressources financières de l'association venant soit des contributions financières négociées avec les artistes exposants soit de rentrées bar ou de subventions particulières (subsidés, fêtes de soutien ...)

- **Durée**

L'association est établie tant qu'il y aura une volonté collective de continuer cette démarche d'éducation permanente et que subsisteront les conditions pour le faire, en l'occurrence des locaux d'exposition ...

- **Mode de dissolution**

L'association ne peut être dissoute que par une assemblée des membres dûment convoquée et à la majorité des deux tiers

- **Destination des fonds de dissolution**

Si l'association est dissoute, les fonds de dissolution seront octroyés à l'organisations « sœur » collaborant à ces activités : le cercle de photographes « Priorité à l'ouverture »

Remarque : ce document doit être signé par les représentants

Le président :

François Marenne,

Le secrétaire :

Jacques Piszcan,

Le trésorier :

Francis Cornerotte,